

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.JOUR/1383 21 July 2022

FRENCH

Original: ENGLISH

Présidence : Pologne

1383° SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. <u>Date</u>: jeudi 21 juillet 2022 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05 Suspension : 13 h 25 Reprise : 15 h 25 Clôture : 18 h 15

2. <u>Président</u>: Ambassadeur A. Hałaciński

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a souhaité la bienvenue à S. E. l'Ambassadeur Peter Mišík, nouveau Représentant permanent de la Slovaquie auprès de l'OSCE.

Président, Fédération de Russie (PC.DEL/1085/22 OSCE+)

3. <u>Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés</u>:

Point 1 de l'ordre du jour : AGRESSION EN COURS DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

Président, Ukraine (PC.DEL/1108/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1116/22), (PC.DEL/1091/22) (PC.DEL/1092/22), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1111/22), Canada (PC.DEL/1102/22), Türkiye (PC.DEL/1117/22 OSCE+), Royaume-Uni, Suisse, Norvège (PC.DEL/1089/22) (PC.DEL/1093/22), Géorgie, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour :

ALLOCUTION DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE POUR LES QUESTIONS DE GENRE

Président, Représentante spéciale du Président en exercice de l'OSCE pour les questions de genre (CIO.GAL/49/22 OSCE+), Secrétaire générale, Fédération de Russie (PC.DEL/1087/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1086/22), Türkiye (PC.DEL/1119/22 OSCE+), Royaume-Uni, Canada (PC.DEL/1103/22), Slovénie (PC.DEL/1124/22 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1128/22), Suisse, Norvège (PC.DEL/1088/22), Hongrie (PC.DEL/1094/22), Suède, Pologne, Macédoine du Nord (PC.DEL/1114/22 OSCE+)

Point 3 de l'ordre du jour : PRÉSENTATION, PAR LA SECRÉTAIRE

GÉNÉRALE, DU RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DE L'OSCE DE 2004 POUR LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

Président, Secrétaire générale (SEC.GAL/95/22 OSCE+), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro, la Türkiye et l'Ukraine, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) Fédération de Russie (PC.DEL/1097/22), Canada (PC.DEL/1104/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1096/22), Türkiye (PC.DEL/1118/22 OSCE+), Royaume-Uni, Albanie (PC.DEL/1095/22 OSCE+), Finlande (également au nom du Danemark, de l'Islande, de la Norvège et de la Suède) (PC.DEL/1127/22 OSCE+), Saint-Siège (PC.DEL/1098/22 OSCE+), Macédoine du Nord (PC.DEL/1115/22 OSCE+), Azerbaïdjan

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET LE LIEU DE LA

CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE

DE 2022

Président

<u>Décision</u>: le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1440 (PC.DEC/1440) sur les dates et le lieu de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2022; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR L'ORDRE DU JOUR, LE

CALENDRIER ET LES MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2022

Président

<u>Décision</u>: le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1441 (PC.DEC/1441) sur l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2022; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) Crimes que l'Ukraine continue de commettre contre la population civile avec le soutien d'une alliance occidentale d'États participants de l'OSCE : Fédération de Russie (PC.DEL/1099/22)
- b) Violations flagrantes persistantes des droits de la population russe et russophone commises par certains États participants de l'OSCE : Fédération de Russie (PC.DEL/1100/22), Pologne

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE

- a) Visite effectuée par le Président en exercice à Pristina le 15 juillet 2022 : Président
- b) Troisième Réunion supplémentaire de 2022 sur la dimension humaine consacrée au thème « Protection des droits des victimes de la traite » et tenue à Vienne les 18 et 19 juillet 2022 : Président
- c) Communiqué de presse conjoint du 19 juillet 2022 dans lequel le Président en exercice et la Secrétaire générale appellent à la libération immédiate du personnel de l'OSCE détenu dans le Donetsk et à Louhansk: Président

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

- a) Annonce de la distribution d'un rapport écrit de la Secrétaire générale (SEC.GAL/94/22 OSCE+): Secrétaire générale
- b) Participation de la Secrétaire générale à la deuxième Conférence ministérielle de la plate-forme de soutien à la Moldavie, tenue à Bucarest le 15 juillet 2022 : Secrétaire générale (SEC.GAL/94/22 OSCE+)
- c) Réunion générale avec les membres du personnel de la Mission de l'OSCE en Moldavie : Secrétaire générale (SEC.GAL/94/22 OSCE+), République tchèque-Union européenne, Royaume-Uni, Fédération de Russie (PC.DEL/1107/22 Restr.), Macédoine du Nord, Canada, Président
- d) Maintien en détention d'un certain nombre de membres nationaux de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine dans les territoires ukrainiens temporairement occupés : Secrétaire générale (SEC.GAL/94/22 OSCE+), Royaume-Uni, Macédoine du Nord, Canada

- a) Adieux à la Représentante permanente de la Suède auprès de l'OSCE, l'Ambassadrice U. Funered : Président, Secrétaire générale, Suède
- b) Huitième anniversaire de la destruction en vol de l'avion MH17 de Malaysia Airlines, le 17 juillet 2014: Pays-Bas (également au nom de l'Australie (partenaire pour la coopération), de la Belgique, de l'Allemagne et de la Roumanie) (PC.DEL/1109/22 OSCE+), République tchèque-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine et la Géorgie, pays candidats potentiels; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen; ainsi que Saint-Marin et l'Australie (partenaire pour la coopération), souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1112/22), Royaume-Uni, Australie (partenaire pour la coopération) (PC.DEL/1105/22), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1101/22), Canada (PC.DEL/1105/22), Fédération de Russie (PC.DEL/1106/22), Président, Ukraine, Pays-Bas
- c) Élection présidentielle en Autriche prévue le 9 octobre 2022 : Autriche (PC.DEL/1077/22)
- d) Deuxième Conférence ministérielle de la plate-forme de soutien à la Moldavie, tenue à Bucarest le 15 juillet 2022 : Roumanie (également au nom de la France et de l'Allemagne) (PC.DEL/1125/22), Royaume-Uni, Moldavie

4. Prochaine séance :

Jeudi 28 juillet 2022, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/1440 21 July 2022

FRENCH

Original: ENGLISH

1383^e séance plénière

Journal nº 1383 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 1440 DATES ET LIEU DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2022

(Royaume hachémite de Jordanie, 24 et 25 octobre 2022)

Le Conseil permanent,

Se félicitant de l'offre du Royaume hachémite de Jordanie d'accueillir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2022 et, faisant suite aux discussions menées avec les partenaires méditerranéens pour la coopération,

Décide de tenir la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2022 en Jordanie les 24 et 25 octobre 2022.

L'ordre du jour, le calendrier et les autres modalités d'organisation de la Conférence seront définis plus en détail dans le cadre du Groupe des partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération et présentés au Conseil permanent pour adoption.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe Conseil permanent

PC.DEC/1441 21 July 2022

FRENCH

Original: ENGLISH

1383^e séance plénière

Journal nº 1383 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION Nº 1441 ORDRE DU JOUR, CALENDRIER ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2022

(Royaume hachémite de Jordanie, 24 et 25 octobre 2022)

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 1440 du 21 juillet 2022 sur les dates et le lieu de la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2022 devant se tenir dans le Royaume hachémite de Jordanie, les 24 et 25 octobre 2022,

Se félicitant de nouveau de l'offre du Royaume hachémite de Jordanie d'accueillir la Conférence méditerranéenne annuelle de l'OSCE,

Décide de consacrer la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2022 au thème « Faire progresser la sécurité et la coopération en Méditerranée : favoriser le dialogue avec les partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération » ;

Adopte l'ordre du jour, le calendrier et les modalités d'organisation de la Conférence, tels qu'ils figurent en annexe.

ORDRE DU JOUR ET MODALITÉS D'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE DE L'OSCE DE 2022

Royaume hachémite de Jordanie, 24 et 25 octobre 2022

I. Ordre du jour indicatif

Introduction

Il a été reconnu, dans l'Acte final de Helsinki de 1975, que « la sécurité en Europe doit être considérée dans le contexte plus large de la sécurité dans le monde et qu'elle est étroitement liée à la sécurité dans la région méditerranéenne tout entière, si bien que le processus de l'amélioration de la sécurité ne devrait pas être limité à l'Europe mais devrait s'étendre à d'autres parties du monde et en particulier à la région méditerranéenne ».

Ces notions ont été réaffirmées dans la Déclaration sur la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne (MC.DOC/4/18), adoptée à la réunion du Conseil ministériel de Milan en 2018, et il y est noté que « ce lien entre la sécurité dans l'espace de l'OSCE et la région méditerranéenne n'a fait que gagner en importance, tout comme notre coopération avec nos partenaires méditerranéens, eu égard à la diversité croissante des défis et des opportunités qui trouvent leur origine dans la région méditerranéenne et au-delà ».

La pandémie de COVID-19, les problèmes croissants posés par le changement climatique, l'intensification des menaces transnationales à la sécurité et les conflits armés en cours, entre autres facteurs et événements, renforcent encore l'interconnexion entre l'OSCE et la région méditerranéenne sur le plan sécuritaire, économique, environnemental et humain.

Dans ce contexte, la Macédoine du Nord, qui assure la Présidence du Groupe des partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération en 2022, s'est employée à favoriser le dialogue avec les partenaires méditerranéens sur une série de thèmes importants aux fins de s'attaquer aux défis actuels et de saisir les opportunités de coopération disponibles. Ce dialogue a porté, entre autres, sur les thèmes suivants : « Renforcement de la coopération pour relever les défis posés par le climat » et « Autonomisation des femmes et des jeunes en période de crise », d'autres thèmes devant être examinés au cours de la deuxième moitié de l'année.

S'inscrivant dans le prolongement de la même démarche, la Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2022 sera consacrée au thème « Faire progresser la sécurité et la coopération en Méditerranée : favoriser le dialogue avec les partenaires méditerranéens de l'OSCE pour la coopération ». Elle débutera par un segment politique de haut niveau consacré au rôle de la jeunesse. Des séances thématiques porteront ensuite sur des aspects particuliers, tels que les problèmes causés par le changement climatique, la traite des êtres humains et l'autonomisation économique des femmes. La Conférence se termina par une séance consacrée aux observations finales.

- 2 -

Ce faisant, la Conférence offrira une plate-forme permettant de « promouvoir une approche commune pour s'attaquer aux défis... et saisir les opportunités qui se font jour, dans un esprit de partenariat, de coopération et d'appropriation véritables », comme préconisé dans la Déclaration sur la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne (MC.DOC/4/18) adoptée à la réunion du Conseil ministériel de Milan.

Lundi 24 octobre 2022

- Inscription des participants
- Observations liminaires
- Segment politique de haut niveau : Faire progresser la sécurité et la coopération en Méditerranée : le rôle de la jeunesse
- Déjeuner
- Séance I : Intensifier la coopération dans le domaine du changement climatique pour faire progresser la sécurité commune
- Réception

Mardi 25 octobre 2022

- Séance II : Tirer parti du Partenariat méditerranéen de l'OSCE pour lutter contre la traite des êtres humains.
- Séance III : Autonomisation économique des femmes
- Observations finales
- Déjeuner

II. Participation

Les partenaires méditerranéens pour la coopération (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Maroc et Tunisie) participeront et contribueront à la Conférence.

Les partenaires asiatiques pour la coopération (Afghanistan, Australie, Japon, République de Corée et Thaïlande) seront invités à participer et à contribuer à la Conférence.

Les institutions et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence. Les organisations internationales et institutions ci-après seront invitées à participer et à contribuer à la Conférence : Alliance des civilisations des Nations Unies, Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Banque africaine de développement,

Banque européenne d'investissement, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque islamique de développement, Banque mondiale, Centre international pour le développement des politiques migratoires, Cités et Gouvernements Locaux Unis, Comité de l'ONU contre le terrorisme, Comité exécutif de la Communauté d'États indépendants, Comité international de la Croix-Rouge, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe, Conférence sur l'interaction et les mesures de confiance en Asie, Conseil de coopération régionale, Conseil de l'Europe, Dialogue 5+5 sur la migration en Méditerranée occidentale, Équipe ONU de surveillance des sanctions contre Al-Qaida, Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Fonds de l'OPEP, Fonds monétaire international, Forum méditerranéen, Groupe d'action financière, Groupe d'action financière pour la région du Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Initiative centre-européenne, Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est, Initiative pour la région adriatique et ionienne, Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, Ligue des États arabes, Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ONU-Femmes, ONU-Habitat, Organisation de coopération de Shanghai, Organisation de coopération économique, Organisation de coopération économique de la mer Noire, Organisation de coopération islamique, Organisation de développement et de coopération économiques, Organisation des Nations Unies, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, Organisation du Traité de sécurité collective, Organisation Internationale de la Francophonie, Organisation internationale du Travail, Organisation internationale pour les migrations, Organisation pour la démocratie et le développement économique – GUAM, Processus de coopération en Europe du Sud-Est, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour le développement, UNICEF, Union africaine, Union économique eurasienne, Union européenne, Union interparlementaire et l'Union pour la Méditerranée

Le pays hôte pourra inviter d'autres organisations à la Conférence en qualité d'observateurs.

Le pays hôte pourra inviter des représentants d'organisations non gouvernementales à assister à la Conférence et à y contribuer conformément aux dispositions et pratiques applicables de l'OSCE (inscription préalable requise).

Le pays hôte pourra inviter d'autres pays à assister à la Conférence et à y contribuer.

III. Modalités d'organisation

La Conférence débutera à 10 heures le premier jour et s'achèvera à 13 heures le lendemain.

La Présidence désignera, pour chaque séance, un modérateur et un rapporteur. Le résumé récapitulatif sera transmis au Conseil permanent pour examen plus approfondi.

Les dispositions voulues seront prises pour permettre à la presse de suivre les travaux.

PC.DEC/1441 21 July 2022 Annex

La Conférence méditerranéenne de l'OSCE de 2022 se tiendra en anglais et en français. Ces dispositions ne constitueront pas un précédent pouvant être invoqué dans d'autres circonstances.

Les Règles de procédure de l'OSCE s'appliqueront, *mutatis mutandis*, à la Conférence. Les lignes directrices pour l'organisation des réunions de l'OSCE (Décision nº 762 du Conseil permanent) seront également prises en compte.